



Demande d'Accord Technique Préalable ou de Permission de Voirie (A.P.P.T.V.)



Pour travaux sur et sous voirie

pour travaux **programmables** sur et sous voirie
(Informez le service réglementation à **J - 2 mois**)

pour travaux **non programmables** sur et sous voirie
(Informez le service réglementation à **J - 3 semaines**)

N° dossier A.T.P.P.V.
(réservé à l'administration)

Après accord de la ville le pétitionnaire ou son intervenant devra faire une demande d'occupation du domaine public (O.D.P.) ainsi qu'une déclaration d'ouverture de chantier (D.A.O.C) au moins 10 jours avant le début des travaux.

* Champs obligatoires

Adresse des travaux* :

.....

Zones concernées : chaussée, stationnement sur trottoir, accotement, trottoir / piste cyclables,
 espaces verts, autres (préciser),

.....

.....

Maître d'Ouvrage* : Nom :

Adresse :

.....

Responsable des travaux :

Portable* : Téléphone* :

Télécopie : @mail :

Intervenant (si connu): Nom :

Adresse :

.....

Responsable des travaux :

Portable* : Téléphone* :

Télécopie : @mail :

Référence de cette demande : Date de cette demande :

Nature des travaux* :

.....

.....

.....

Type des travaux : aérien, sol, sous-sol, autre

.....

Dates prévisionnelles :

Début : Fin : Durée (en jours) :

